



Séance du Conseil Municipal Du 22 avril 2025

Nombre de conseillers élus : 15

Membres en fonction : 15

Membres présents : 8

Membres absents excusés avec procuration : 0

Membres absents excusés sans procuration : 0

Le **vingt-deux avril deux-mille-vingt-cinq**, le Conseil municipal s'est réuni en séance publique à dix-huit heures zéro minutes, à la salle du Conseil municipal de la mairie d'Alissas, sur la convocation de Monsieur le Maire en date du **quinze avril deux-mille-vingt-cinq**, et sous la présidence de ce dernier.

Membres présents :

Le Maire : Jérôme BERNARD

Les adjoints : Bruno HILAIRE, Jean-Paul CHABAL, Denise CHOCHILLON.

Les conseillers municipaux : Norbert CLIGNAC, Jean-Paul BEAUTHEAC, Gérard CHAUSSIGNAND, Liliane JULIEN.

Membres absents excusés ayant donné procuration :

Céline BACCONNIER (procuration à Jean-Paul CHABAL)

Catherine BOIS (procuration à Norbert CLIGNAC)

Johan ROCHE (procuration à Jérôme BERNARD)

Ghislaine AUTRICQUE (procuration à Jean-Paul BEAUTHEAC)

Jean LEYNAUD (procuration à Denise CHOCHILLON)

Christiane SEVENIER (procuration à Gérard CHAUSSIGNAND)

Erika VIDIL (procuration à Bruno HILAIRE)

Membres excusés sans procuration : /

Secrétaire de séance : Denise CHOCHILLON

LISTE DES DÉLIBÉRATION

Délibération n°25-2025

Décision modificative n°1-2025

Le Conseil Municipal,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu le budget de la commune d'Alissas,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget principal de l'exercice 2025 ;

Nature	Chapitre	Compte	Montant (€)
Dépenses investissement	016	168758 Autres groupements	- 10 000 €
Dépenses investissement	27	27638 Autres établissement public	+ 10 000 €
Dépenses de fonctionnement	011	605 Achats de matériel, équipements et travaux	- 4 000 €

Dépenses de fonctionnement	011	60621 Combustible	- 3 000 €
Dépenses de fonctionnement	65	65748 subventions autres personnes de droit privé	+ 7 000 €
Dépenses de fonctionnement	011	615232 Entretien, réparation réseaux	- 2 000 €
Dépenses de fonctionnement	65	657363 Subvention CCAS	+ 2 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE la présente décision modificative n°1.

Pour : Jérôme BERNARD, Céline BACCONNIER, Jean-Paul CHABAL, Denise CHOCHILLON, Bruno HILAIRE, Ghislaine AUTRICQUE, Jean-Paul BEAUTHEAC, Catherine BOIS, Gérard CHAUSSIGNAND, Norbert CLIGNAC, Jean LEYNAUD, Johan ROCHE, Christiane SEVENIER, Liliane JULIEN, Erika VIDIL

Délibération n°26-2025

Création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité

Le Conseil Municipal,

Vu le code général de la fonction publique et notamment l'article L.332-23 1°,
 Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel la commune d'assurer l'entretien régulier et de qualité des espaces verts, en particulier durant la période de forte activité (printemps), pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité,
 Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE :

La création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade d'adjoint technique territorial relevant de la catégorie hiérarchique C à temps complet à compter du 5 mai 2025.

Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée maximale de 12 mois pendant une même période de 18 mois.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 367,

Les crédits correspondants seront inscrits au budget.

Pour : Jérôme BERNARD, Céline BACCONNIER, Jean-Paul CHABAL, Denise CHOCHILLON, Bruno HILAIRE, Ghislaine AUTRICQUE, Jean-Paul BEAUTHEAC, Catherine BOIS, Gérard CHAUSSIGNAND, Norbert CLIGNAC, Jean LEYNAUD, Johan ROCHE, Christiane SEVENIER, Liliane JULIEN, Erika VIDIL